

MARCHÉS PUBLICS
AVENANT N° 2

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

SYNDICAT DEPARTEMENTAL EAU 47

997 Av Docteur Jean Bru

47031 AGEN CEDEX

représenté par Mme Geneviève LE LANNIC agissant en qualité de Présidente

B - Identification du titulaire du marché public

Groupement Momentané d'Entreprise Solidaires

SOCIÉTÉ INEO RESEAUX NOUVELLE AQUITAINE, société en nom collectif au capital de 1 035 284,00 €, dont le siège social est situé 46 avenue de la Source Lieu-dit Au Plantey Sud 33370 SALLEBOEUF, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés Bordeaux sous le numéro 899 889 059, Siret : 899 889 059 00114,

Représentée par Monsieur Didier ROBERT, en qualité de gérant,

Centre de Travaux d'Agen : 10 rue Louis Armand ZI Jean Malèze 47240 BON-ENCOTRE**Siret : 899 889 059 00080**

Ci-après dénommée « SOCIÉTÉ INEO AQUITAINE »

ET

SOCIÉTÉ SADE-Compagnie Générale des Travaux d'hydraulique, société anonyme au capital de 24 068 790 €, dont le siège social est situé 23-25 avenue du Docteur Lannelongue 75014 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 562 077 503, prise en sa Direction Régionale/du Sud Ouest, Agence Aquitaine sise 15 avenue Gustave Eiffel 33602 PESSAC.

Représentée par Monsieur Thomas MEYER, agissant en qualité de Directeur d'Agence Aquitaine,

Ci-après dénommée « SADE-C.G.T.H. »,

SADE-C.G.T.H. étant mandataire dûment habilité à signer la candidature, l'offre et tous documents afférents au marché.

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

**Accord cadre mono-attributaire à bons de commande et ses marchés subséquents de travaux divers sur les réseaux d'alimentation en eau potable
Lot n°2 Territoire de Porte des Landes (Contrat n° 21001L02)**

■ Date de la notification du marché public : 23/06/2021

■ Durée d'exécution du marché public : Accord-cadre conclut pour une période initiale de 1 an reconductible 3 fois par tacite reconduction sans que la durée totale du contrat ne puisse excéder 4 ans.

■ Montant initial du marché public :

- Minimum annuel : 200 000,00€ HT – 240 000,00€ TTC
- Maximum annuel : 1 000 000,00€ HT – 1 200 000,00€ TTC

D. Objet de l'avenant■ **Modifications introduites par le présent avenant :**

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

L'accord-cadre prévoit qu'au-delà d'une durée d'exécution des travaux supérieure à trois mois les prix sont révisibles.

Une formule de révision a donc été choisie pour l'accord-cadre (aucun texte n'imposant une formule particulière) dont les index retenus sont en lien avec l'objet du marché.

La formule mise en place pour la révision de ce contrat est la suivante :

$$P = (P_0 \times F) + \left[P_0 \times (1 - F) \times \left(\frac{I}{I_0} \right) \right]$$

Dans cette formule :

P = prix révisé HT du montant des travaux exécutés dans le mois considéré,

P₀ = montant initial HT des travaux exécutés dans le mois,

I = index **TP10a** (50%) et **FSD2** (50%) du mois d'exécution réel des travaux,

I₀ = index **TP10a** (50%) et **FSD2** (50%) de la date de fixation du prix dans l'offre,

F = partie fixe 20%.

Cette formule de révision est donc appliquée à chaque marché subséquent dont le délai d'exécution des travaux est supérieur ou égal à trois mois et dont la formule de révision est mentionnée dans chaque acte d'engagement correspondant.

Cependant, il a été constaté que la formule calculée par le logiciel métier (SEDIT) dans le cadre de la gestion financière des marchés publics, n'était pas en adéquation avec la formule mentionnée dans le contrat cadre. Il n'a pas été possible au service financier de faire modifier la formule calculée par le logiciel.

Afin de régulariser cette situation, il est proposé au Bureau d'autoriser la Présidente à modifier notre contrat en remplaçant la formule initiale par la formule suivante :

$$P = P_0 * \left\{ 0,2 + \left[0,8 * \left(\left(0,5 * \left(\frac{TP10a_n}{TP10a_0} \right) \right) + \left(0,5 * \left(\frac{FSD2_n}{FSD2_0} \right) \right) \right) \right] \right\}$$

Dans cette formule :

P = prix révisé HT du montant des travaux exécutés dans le mois considéré,

P₀ = montant initial HT des travaux exécutés dans le mois,

TP10a_n = Index Travaux Publics base 2010 **du mois d'exécution réel des travaux** - Canalisations, assainissement et adduction d'eau avec fourniture de tuyaux,

TP10a₀ = Index Travaux Publics base 2010 **de la date de fixation du prix dans l'offre** - Canalisations, assainissement et adduction d'eau avec fourniture de tuyaux,

FSD2_n = Frais et services divers **du mois d'exécution réel des travaux** - Frais et services divers - modèle de référence n°2,

FSD2₀ = Frais et services divers **de la date de fixation du prix dans l'offre** - Frais et services divers - modèle de référence n°2.

■ **Incidence financière de l'avenant :**

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

PROJET

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)